

Le ministère n'a pas la même ambition pour ses psychologues que pour ses enseignants

Le SNPsyEN et le SE, ont été reçus le 18 janvier 2012 par les responsables de la DGESCO. Le thème du nouveau recrutement des psychologues était à l'ordre du jour. René Macron¹ a annoncé la prolongation du DEPS. Xavier Turion², a précisé qu'il n'y aurait pas de création de corps spécifique.

La DGESCO annonce un nombre croissant de candidats titulaires d'un Master 2 de psychologie, au concours de recrutement des professeurs des écoles. Pourquoi alors envisager un changement de formation ? Les PE titulaires d'un titre de psychologue pourront postuler sur un poste de psychologue vacant, mais leur nombre étant insuffisant, le DEPS sera maintenu pendant une période transitoire indéterminée. Alors que la circulaire Hetzel prévoit le recrutement des professeurs des écoles à master 2, les psychologues formés par l'Education nationale garderont un niveau inférieur dans leur spécialité. Les responsables de la DGESCO n'ont pas été en capacité de nous donner les statistiques des profils de candidats au CRPE, et ne se sont pas engagés à les communiquer ultérieurement. Quant au risque d'épuisement du vivier, tout comme les conseillers du ministre, ils réfléchiront le moment venu.

Pas de corps spécifique

Le master 2 de psychologie n'est pas celui qui offre le meilleur taux de réussite au CRPE. Lui adjoindre une préparation, nécessiterait une formation académique un peu plus basse, dans l'une des deux spécialités. Cette hypothèse déjà évoquée par des conseillers du ministre, est reprise par la DGESCO. Mais ce master donnerait-il le titre de psychologue ? Préparerait-il également les candidats aux concours de psychologues des autres fonctions publiques ? Leur permettrait-il d'entrer sur le marché du travail ? On ne va pas « *fabriquer un produit maison* » a assuré R. Macron. Pour le SNPsyEN, un concours spécifique sur titre, suivi d'un stage adapté, serait la seule réponse pertinente. Le ministère s'interroge sur le contenu de cette année de stagiarisation et sur la procédure de titularisation. Pour Xavier Turion « *une question est tranchée : il n'y aura pas de corps spécifique* ».

L'attractivité d'un concours PE

La fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale sont des filières qui reconnaissent davantage les métiers que les corps. L'attractivité de la FPT augmente depuis quelques années, parce qu'elle propose de vrais métiers, clairement identifiables. Dans le cadre de la RGPP³, l'Etat procède à la réduction du nombre de corps et amorce la réforme des épreuves des concours de la fonction publique pour les rendre plus professionnels. La professionnalisation des jurys s'impose, ainsi que la révision des concours avec une devise : la professionnalisation du recrutement. Comment développer l'attractivité d'un concours de psychologues de l'Education nationale, sans reconnaître leurs aptitudes professionnelles puisque recrutés à partir d'épreuves pédagogiques, par un jury qui ne connaît pas le milieu

¹ René Macron, responsable du bureau des écoles

² Xavier Turion, adjoint au directeur de la DGESCO

³ Révision générale des politiques publiques

professionnel des psychologues, et en les titularisant professeurs des écoles après une année de stage en classe?

La loi sur la mobilité non prise en compte

Pour être titulaires dans l'EN, les psychologues seront probablement les seuls fonctionnaires à devoir posséder deux diplômes professionnels différents permettant d'exercer deux métiers différents. Leur inscription dans le corps des enseignants, obligera certainement l'EN à refuser les psychologues venant des autres fonctions publiques. Or, l'absence de réciprocité risque d'entraîner un rejet de l'administration d'accueil pour les psychologues de l'EN qui souhaiteraient bénéficier de la loi de 2009 sur la mobilité entre les fonctions publiques. Dans le référentiel des emplois types du MEN élaboré en 2010, la fiche « Psychologue scolaire » ne fait nullement apparaître la nécessité d'avoir des compétences en pédagogie, encore moins celle d'avoir une habilitation à enseigner. La direction de la DGESCO a noté l'ambiguïté de la situation, mais n'a pas apporté de réponse.

« Il faut qu'on voie avec le cabinet... »

Xavier Turion nous assure que la pérennité des « psychologues scolaires » est une préoccupation que l'équipe de la DGESCO a bien à l'esprit, ainsi que les membres du Cabinet avec qui il va reprendre ce volet. Il pense qu'il y a des décisions qui peuvent être prises rapidement. Car les académies attendent des précisions, les candidats psychologues aussi. Malgré notre demande, il ne propose aucun calendrier précis : avant les vacances de février...

Le SNPsyEN et le SE retiennent que tout le travail d'analyse et de réflexion mis en place ces dernières années avec les conseillers du ministre et différents services du ministère, n'a pas abouti. En cette année d'élection présidentielle, à quelques mois d'un éventuel remaniement ministériel, personne ne veut plus prendre de décisions. Nous attendons beaucoup de l'engagement de Xavier Turion. Le SNPsyEN ré-interpellera ses interlocuteurs d'ici peu.

Marie-Henriette Cailluyer
Secrétaire générale du SNPsyEN